

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

### DU FINANCEMENT POUR LES PROJETS INNOVANTS DANS LES SECTEURS MYCOLOGIQUE ET BIOALIMENTAIRE AU KAMOURASKA

**Saint-Pascal, le 1<sup>er</sup> février 2022-** La MRC de Kamouraska offre désormais deux nouveaux programmes de financement pour les projets innovants dans les secteurs mycologique et bioalimentaire pour la période 2022-2025. Un appel de projets est donc en vigueur, en continu, disposant d'une enveloppe de 700 000 \$ sous forme de contributions non remboursables.

#### **Le Programme de soutien aux projets innovants du secteur bioalimentaire du Kamouraska**

Pour le secteur bioalimentaire, un montant de 500 000 \$ est disponible pour les projets innovants renforçant l'accessibilité dans toute la filière au Kamouraska. Par ce programme, la MRC souhaite soutenir les projets innovants de ce secteur qui représente une grande partie de l'ADN du territoire. Parmi eux, notons par exemple, des études de marché sur la commercialisation d'une nouvelle gamme de produits distinctifs, la création d'un nouveau service de mise en marché des produits locaux, ou bien la création ou l'expansion d'un événement bioalimentaire mettant en lumière les savoir-faire et les produits du Kamouraska. Également, il pourrait s'agir du développement de nouvelles recettes, de nouveaux produits, de nouveaux procédés ou de nouvelles collaborations ainsi que l'acquisition d'infrastructures et d'équipements en transformation alimentaire. Le développement d'une nouvelle offre agrotouristique figure aussi parmi les exemples de projets qui pourraient être soutenus. Les demandeurs peuvent obtenir un financement non remboursable de 5 000 \$ à 40 000\$ grâce à l'appel de projets en continu et sont invités à communiquer avec Marijo Couturier-Dubé au [mcouturierdube@mrckamouraska.com](mailto:mcouturierdube@mrckamouraska.com).

#### **Le Programme de soutien aux projets innovants du secteur mycologique du Kamouraska**

Quant au programme de soutien aux projets mycologiques du Kamouraska, il devient l'outil principal permettant de poursuivre les ambitions du territoire de mettre en œuvre une filière mycologique d'exception. Il détient une enveloppe de 200 000 \$ permettant d'appuyer les projets en lien avec les filières prioritaires du Kamouraska Mycologique, soit la filière des champignons comestibles, celle du mycotourisme et enfin, celle des mycotechnologies. Le programme comporte plusieurs orientations dans lesquelles devront s'inscrire les projets déposés, telles que : devenir une destination mycotouristique de choix, professionnaliser la chaîne de valeur ou augmenter le nombre et la qualité des produits, procédés et services mycologiques. À titre d'exemple, maintenir le Festival des champignons forestiers et le Mois du champignon, mettre en œuvre des projets d'innovation alimentaire, développer des matériaux, ou augmenter l'approvisionnement en champignons toujours insuffisant, sont des actions qui seront menées. Les demandeurs peuvent obtenir un financement non remboursable de 5 000 \$ à 25 000 \$ grâce l'appel de projets en continu et sont invités à communiquer avec Pascale Malenfant au [pgmalenfant@mrckamouraska.com](mailto:pgmalenfant@mrckamouraska.com)

Les orientations pour chaque programme ont été identifiées lors d'une vaste consultation menée en 2021 auprès d'une cinquantaine d'entreprises, de centres d'expertise, d'organismes et de centres de formation des secteurs mycologique et bioalimentaire. Visitez le [site de la MRC](#) pour accéder à la documentation des programmes.

« Notre Kamouraska est un territoire dynamique composé de créateurs talentueux. Avec ces nouveaux programmes de soutien aux projets innovants, les entrepreneurs auront un soutien supplémentaire, en plus de celui de nos professionnels du Service de développement territorial, pour réaliser leur projet et contribuer au développement des filières bioalimentaire et mycologique. Nous sommes extrêmement fiers de pouvoir nous doter de moyens d'innover et de mettre en œuvre notre vision de développement du territoire. », de dire le préfet élu, M. Sylvain Roy.

« Au nom de ma collègue, la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, Andrée Laforest, j'invite les promoteurs à déposer leur demande dans le cadre de ces appels de projets. Je suis certaine qu'ils feront preuve d'imagination et d'audace. Par leur initiative, ils contribueront certainement à ce que la MRC de Kamouraska se distingue dans ces deux secteurs d'activité! », déclare Marie-Ève Proulx, députée de Montmagny.

Ces programmes ont été rendus possibles grâce aux deux ententes conclues entre la MRC de Kamouraska et le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation dans le cadre du volet Projets « Signature innovation » des MRC du Fonds régions et ruralité (FRR). Celui-ci vise à encourager la mise en œuvre de projets majeurs pour les MRC à partir d'un créneau d'intervention que chacune d'entre elles détermine pour mettre en valeur les particularités de leur territoire.

- 30 -

**Contact;**

Relations de presse;  
Annie Lavoie  
Conseillère aux communications  
MRC de Kamouraska  
418 492-1660, poste 253  
[alavoie@mrckamouraska.com](mailto:alavoie@mrckamouraska.com)